

www.education.gouv.fr/stateval

Pour l'année scolaire 2003-2004, la proportion moyenne d'élèves « absents non régularisés » quatre demi-journées ou plus par mois, dans le second degré public en France métropolitaine, oscille autour de 5 %. Elle croît de la rentrée scolaire à décembre, puis reste stable.

Mais l'absentéisme touche très inégalement les établissements et cette proportion moyenne reflète mal la réalité : en décembre, un établissement sur cinq environ ne connaît pas d'absentéisme non régularisé, alors qu'un sur dix atteint des taux de 15 % ou plus. Les collèges souffrent le moins du phénomène tandis que les lycées professionnels sont les plus touchés. La proportion de lycéens absentéistes faisant l'objet d'un suivi concerté est deux fois plus importante en lycée professionnel qu'en lycée général et technologique.

En raison de leurs absences (qu'elles soient régularisées ou non), les élèves perdent en moyenne de l'ordre de 6,5 % de leur temps d'enseignement.

L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2003-2004

Pour mesurer l'absentéisme des élèves, le seuil de quatre demi-journées d'absence non régularisées par mois a été retenu parce qu'il correspond – pour les élèves soumis à l'obligation scolaire – au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux « manquements à l'obligation scolaire » atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être « justifiés ».

Dans les collèges et les lycées publics, la gestion des absences est assurée par les conseillers principaux d'éducation sous l'autorité du chef d'établissement. Ils ont vocation à établir une relation avec les familles, à faire le point avec ces dernières en échangeant les informations nécessaires pour régulariser les absences, les enregistrer et suivre les élèves concernés.

En matière de régularisation des absences, deux pratiques très différentes existent dans les établissements :

– la première consiste à régulariser (et à enregistrer comme telle) toute absence excusée par les responsables légaux, même si aucun motif n'a été fourni ;

– la seconde considère comme absence régularisée uniquement les absences « justifiées », c'est-à-dire présentant un motif considéré comme valable par l'établissement.

Ces disparités de pratiques ont bien évidemment une incidence sur les données relatives aux absences non régularisées en leur assurant pas une totale homogénéité.

La proportion d'élèves absents croît de la rentrée scolaire à décembre, puis reste relativement stable autour de 5 %

Dans le second degré public, entre les mois de septembre et de décembre, la proportion moyenne d'élèves absents non régularisés

Le signalement des absences aux inspections académiques

L'établissement est le premier lieu de prévention, de diagnostic et de traitement des absences des élèves. Le décret n°2004-162 du 19 février 2004 prévoit que doit être tenu, dans chaque établissement, un registre d'appel sur lequel sont mentionnées pour chaque classe, les absences des élèves inscrits. Pour chaque élève non assidu est constitué un dossier pour la durée de l'année scolaire. Il présente le relevé des absences en mentionnant leur durée et leur motif ainsi que l'ensemble des

contacts avec la famille, les mesures prises pour rétablir l'assiduité et les résultats obtenus. Si les démarches entreprises auprès de la famille et de l'élève n'ont pas d'efficacité, le chef d'établissement transmet le dossier de l'élève à l'IA-DSDEN.

Avant l'entrée en vigueur de ce décret, le chef d'établissement était tenu de signaler à son inspection académique tout élève absent à partir de quatre demi-journées d'absence non justifiées dans le mois.

	Collèges	Lycées	LP	Total
Septembre	1,0	1,3	4,8	2,0
Octobre	1,4	2,2	6,8	3,0
Novembre	2,8	4,1	9,9	5,0
Décembre	3,0	4,2	9,0	4,9
Janvier	2,2	4,9	10,8	5,5
Février	1,7	3,0	8,5	3,9
Mars	2,1	5,5	11,0	5,8
Avril	1,7	4,4	9,0	4,7

quatre demi-journées ou plus passe de 2 % à 5 %, puis reste autour de 5 % jusqu'en avril. Toutefois, pour les collèges, cette proportion moyenne baisse. Elle oscille de 1,7 % à 2,2 %, selon les mois, entre janvier et avril alors qu'elle est de 2,8 % en novembre et de 3 % en décembre.

Il faut noter que le temps d'enseignement varie selon les mois, compte tenu des périodes de vacances. Aussi, selon le jeu des probabilités, le nombre d'élèves absents risque d'augmenter avec la durée d'enseignement. C'est pourquoi, la proportion moyenne d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus passant de 4,9 % en décembre à 5,5 % en janvier peut être considérée comme relativement stable (tableau 1).

Dans la moitié des établissements, l'absentéisme non régularisé touche chaque mois moins de 2 % des élèves

L'absentéisme touche très inégalement les établissements et un taux d'absentéisme moyen reflète mal la réalité.

Une majorité d'établissements est peu ou pas touchée par l'absentéisme non régularisé : si l'on considère le mois de novembre, la moitié des établissements déclare aucun ou moins de 1,4 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et toujours moins de 2 % entre janvier et avril 2004, sauf au mois de mars où cette proportion atteint 2,2 % (tableau 2). La proportion d'établissements qui ne déclarent aucun élève absent non régularisé est de 35 % en septembre, et reste autour de 18 % à partir du mois de décembre.

Il convient de préciser que les élèves des établissements ne déclarant aucun élève absent ne sont pas différents du point de vue de leur origine socioprofessionnelle des élèves de l'ensemble des établissements.

Mais une forte minorité d'établissements est sensiblement touchée : à partir de novembre, la proportion d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus atteint, dans 10 % des établissements, 15 % ou plus.

Les lycées professionnels connaissent des taux d'absentéisme qui sont fréquemment le double de ceux des lycées et sont quatre à cinq fois supérieurs à ceux des collèges.

L'absentéisme lourd concerne environ 1 % des élèves chaque mois

Afin de mesurer l'absentéisme « lourd », un seuil de dix demi-journées par mois est également utilisé dans l'enquête. La proportion moyenne d'élèves qui connaissent cet absentéisme lourd reste limitée : elle tourne en moyenne autour de 1 %, et moins d'un quart des établissements dépassent cette moyenne. Les lycées professionnels sont les plus touchés.



Au-delà de leur type, y a-t-il d'autres éléments qui différencient les établissements face à l'absentéisme ?

Tableau 2 – Distribution de la proportion des élèves absents quatre demi-journées ou plus (2003-2004) (en %)

	Total				Collèges	Lycées	LP
	Moyenne	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Septembre	2,0	0,3	1,4	5,9	1,0	1,3	4,8
Octobre	3,0	0,7	2,7	8,9	1,4	2,2	6,8
Novembre	5,0	1,4	4,8	14,5	2,8	4,1	9,9
Décembre	4,9	1,5	5,3	14,5	3,0	4,2	9,0
Janvier	5,5	1,6	5,9	16,3	2,2	4,9	10,8
Février	3,9	1,3	4,1	11,1	1,7	3,0	8,5
Mars	5,8	2,2	6,3	17,0	2,1	5,5	11,0
Avril	4,7	1,8	5,6	13,4	1,7	4,4	9,0

Lecture : en septembre, sur la totalité des établissements de l'échantillon, la proportion moyenne d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus est de 2,0 %. Toujours en septembre, la moitié des établissements ont au moins 0,3 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, un quart des établissements ont au moins 1,4 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et 10 % des établissements ont au moins 5,9 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus.

Tableau 3 – L'absentéisme dans les établissements en éducation prioritaire (janvier 2004) (en %)

Proportion d'élèves absents non régularisés	Quatre demi-journées ou plus		
	Moyenne	Médiane	Dernier quartile
Collège			
ZEP	4,2	3,1	5,4
EP	4,1	2,7	4,3
Hors EP	1,9	0,5	1,6
LP			
ZEP	12,1	7,6	13,1
EP	11,8	6,0	14,1
Hors EP	10,6	4,8	14,5

Lecture : en collège ZEP, la proportion moyenne d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus est de 4,2 %. La moitié des collèges ZEP ont au moins 3,1 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus. Et un quart d'entre eux ont au moins 5,4 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus.

Pour les étudier sur la période septembre 2003-avril 2004, le mois de janvier a été retenu, car c'est, avec novembre, le seul mois exempt de vacances et que les chiffres sont plutôt stables à partir de décembre.

Les collégiens des ZEP plus absents que les autres

La proportion moyenne de collégiens absents quatre demi-journées non régularisées ou plus est de 4,2 % en ZEP contre 1,9 % hors ZEP, alors qu'elle s'établit à 2,2 % pour l'ensemble des collèges. En revanche, cette différenciation est quasiment inexistante pour les lycées professionnels, ceux-ci ayant, à la différence des collèges, la même structure de population d'élèves en ZEP et hors ZEP. Pour les lycées, étant donné leur nombre très faible en ZEP, l'analyse n'aurait pas de sens. En ZEP, comme ailleurs, mais de façon moins accentuée, une minorité d'établissements très touchés par le phénomène fait augmenter la moyenne (tableau 3).

Un effet taille significatif mais variable selon le type d'établissement

La taille de l'établissement joue sur l'absentéisme en raison du comportement des élèves mais aussi de la gestion des absences. Les

Tableau 4 – Proportion d'élèves absents non régularisés selon la taille de l'établissement (janvier 2004) (en %)							
		Quatre demi-journées ou plus			Plus de dix demi-journées		
		Moyenne	Médiane	Dernier quartile	Moyenne	Médiane	Dernier quartile
Collège	moins de 400 élèves	1,9	0,0	1,0	0,3	0,0	0,3
	entre 400 et 600 élèves	2,4	0,6	2,2	0,5	0,2	0,6
	plus de 600 élèves	2,3	0,8	2,7	1,0	0,2	0,6
Lycée	moins de 700 élèves	5,4	1,1	5,1	1,2	0,0	0,4
	entre 700 et 1 000 élèves	4,2	1,2	5,5	0,9	0,1	0,7
	plus de 1 000 élèves	5,1	2,2	6,2	1,0	0,3	0,8
LP	moins de 300 élèves	8,4	3,9	8,0	1,9	0,4	2,1
	entre 300 et 450 élèves	9,6	4,3	9,5	2,2	0,7	2,0
	plus de 450 élèves	12,4	6,7	16,9	3,2	1,2	3,4

Lecture : dans les collèges de moins de 400 élèves, la proportion moyenne d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus est de 1,9 %. La moitié des collèges de moins de 400 élèves n'ont pas d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus. Et un quart d'entre eux ont au moins 1 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus.

Les élèves absents non régularisés plus de dix demi-journées sont aussi comptabilisés dans le nombre d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus.

Les tranches ont été définies par type d'établissement afin que chaque tranche représente environ un tiers de l'effectif total national.

L'origine sociale des élèves

L'origine sociale est définie par la catégorie socioprofessionnelle du premier responsable légal de l'élève. Un regroupement des catégories en quatre grandes catégories est établi sur la base d'études sur la réussite scolaire.

– La catégorie dite « favorisée A » comprend les professions libérales, les cadres de la fonction publique, les professeurs et assimilés, les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, les cadres techniques d'entreprise, les instituteurs et assimilés, etc.

– La catégorie dite « favorisée B » comprend les professions intermédiaires de la santé et du travail social, les professions intermédiairei-

res administratives de la fonction publique, du commerce ou des entreprises, les agents de maîtrise, les retraités cadres, etc.

– La catégorie « moyenne » comprend les agriculteurs-exploitants, les artisans, les commerçants et assimilés, les agents de service de la fonction publique, les policiers et militaires, les employés de commerce, les retraités agriculteurs-exploitants, etc.

– La catégorie « défavorisée » comprend les ouvriers qualifiés, les ouvriers non qualifiés, les retraités employés ou ouvriers, les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les personnes sans activité professionnelle.

collèges à effectif important (plus de 600 élèves) sont plus touchés que les autres et les lycées professionnels sont d'autant plus touchés que les élèves y sont nombreux (tableau 4). La taille des collèges semble avoir une influence plus nette sur l'absentéisme « lourd » (absence non régularisée supérieure à dix demi-journées dans le mois) : les collèges de moins de 400 élèves comptent 0,3 % d'élèves absents non régularisés plus de dix demi-journées contre 1 % pour les collèges de plus de 600 élèves. Ce constat se retrouve pour les lycées professionnels. Dans les lycées, d'une manière générale, l'effet taille apparaît plus nuancé. Cependant, si l'on regarde la médiane plutôt que la moyenne (tableau 4), la proportion des lycées ayant un fort taux d'absentéisme est d'autant plus importante que les établissements ont un effectif élevé. Quelques ly-

cées de petite taille déclarent des proportions d'élèves absents particulièrement élevées. En effet 1 % des lycées de moins de 700 élèves ont plus de 57 % d'élèves absents contre 35 % dans les deux autres tranches (entre 700 et 1 000 élèves ; plus de 1 000 élèves).

Cela étant, ces effets pourraient aussi être liés à une répartition des élèves en fonction de leur origine sociale différente selon la taille des établissements. Or, les élèves des établissements répondants sont répartis de manière relativement homogène selon leur catégorie socioprofessionnelle (défavorisée, moyenne, favorisée, très favorisée), au sein d'un même type d'établissement, quelle que soit sa taille. Ce constat est valable en particulier pour les lycées de moins de 700 élèves, ils ont une proportion d'élèves d'origine défavorisée et moyenne très légè-

rement supérieure à l'ensemble des lycées répondants (34 % de défavorisés pour 32 % pour l'ensemble et pour la catégorie moyenne 28 % contre 26 %). Toutefois, alors que, dans les collèges, la proportion d'élèves d'origine défavorisée est de 41,4 %, elle est de 38,3 % dans les collèges de plus de 600 élèves et de 45,8 % dans ceux de moins de 400 élèves.

Il reste cependant difficile, à partir de ces seules données, de conclure, de façon certaine que l'augmentation de l'absentéisme provient d'un comportement des élèves ou d'un enregistrement et d'une gestion des absences différents selon la taille de l'établissement. L'effet taille constaté peut, pour une part, être dû à des différences d'enregistrement de la régularisation des absences, plus qu'à des différences dans les taux d'absence : en effet, le travail de gestion des absences qui suppose d'établir des contacts et de s'informer auprès des parents et des élèves afin de connaître le motif des absences et de les régulariser, est d'autant plus difficile à conduire que le nombre d'élèves est important. Ainsi, un taux d'absentéisme non régularisé dans certains établissements importants peut refléter plus les difficultés rencontrées par les équipes de vie scolaire dans le suivi des absences qu'une proportion d'élèves absents plus grande que dans des établissements plus petits.

En collège, les élèves de quatrième et de troisième sont plus fréquemment absents que leurs camarades de sixième et cinquième

3,1 % des élèves de troisième et de quatrième sont absents non régularisés quatre demi-journées ou plus contre 1,5 % en sixième et 1,9 % en cinquième, ce qui va dans le sens d'un constat déjà observé dans d'autres études : l'absentéisme touche plus les élèves « âgés ». Cela peut aussi s'expliquer par l'augmentation du taux d'élèves en retard

Tableau 5 – Proportion d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus par niveau en collège (janvier 2004) (en %)

	Moyenne
Sixième	1,5
Cinquième	1,9
Quatrième *	3,1
Troisième *	3,1
Collège (tous niveaux)	2,2

* Y compris classes technologiques et projet professionnel.

entre la sixième et la troisième, 3,4 % d'élèves de sixième sont en retard de deux ans ou plus contre 4,9 % en troisième.

Les élèves de l'enseignement général sont moins absentéistes que leurs camarades de l'enseignement technologique et de l'enseignement professionnel

En lycée, l'enseignement technologique concentre plus d'absentéisme que l'enseignement général : 6,5 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus pour le premier contre 2,8 % pour le second (tableau 6). Si l'on ajoute à ce constat le fait que les élèves de l'enseignement professionnel sont encore plus touchés (sans que des différences notables apparaissent entre secteur de la production et secteur des services), on peut penser qu'une orientation moins ou pas désirée, mais aussi un temps de transport plus élevé, incitent à un absentéisme plus accentué, comme le confirment d'autres études.

En raison de leurs absences, les élèves perdraient de l'ordre de 6,5 % de leur temps d'enseignement

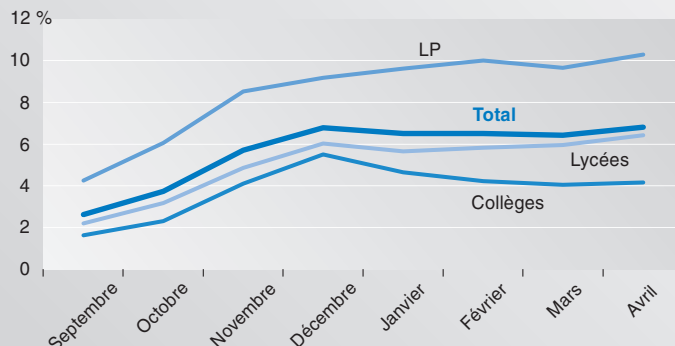
Du fait de leurs absences, qu'elles aient été régularisées ou non, les élèves perdent du temps d'enseignement. En rapportant le nombre total de demi-journées d'absences tous motifs confondus (régularisées et non régularisées) au nombre estimé de demi-journées d'ouverture des établissements dans le mois, on calcule la proportion moyenne du nombre de demi-journées d'absences qui est une estimation de l'incidence globale de l'absentéisme des élèves sur l'enseignement qui leur était dû. Il ne s'agit évidemment que d'une estimation, d'une part, parce qu'une heure d'absence est souvent comptabilisée pour une demi-journée et, d'autre part, parce que le temps d'ouverture de l'établissement sur lequel on se base pour cette estimation est généralement supérieur au temps d'enseignement dû à chaque élève.

Ainsi, en novembre, un élève aurait perdu en moyenne près de 6 % des demi-journées de cours prévues, soit un peu plus de deux demi-journées au cours du mois. En ce qui

Tableau 6 – Proportion d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus par section en lycée et lycée professionnel (janvier 2004) (en %)

	Moyenne		Moyenne
Enseignement général	2,8	Production	11,8
Enseignement technologique	6,5	Services	10,6
LEGT	4,9	Lycée professionnel	10,7

Graphique 1 – Proportion moyenne du nombre de demi-journées d'absence (2003-2004) (en %)



Les résultats de l'enquête sur les absences non remplacées des enseignants de l'année scolaire 2002-2003

La Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) réalise une enquête annuelle auprès d'environ 1 000 établissements sur les absences non remplacées des enseignants.

Le pourcentage d'heures non assurées pour cause de non-remplacement des enseignants est, en moyenne, ces dernières années, de l'ordre de 3 à 4 %. Il a connu une augmentation conjoncturelle en 2002-2003 en raison des grèves d'avril et mai 2003 : le taux d'heures totales non assurées passe de 3,4 % à 5,0 %. Ce sont, en effet, les heures non assurées en raison du non-remplacement des enseignants absents pour raisons indivi-

duelles (c'est-à-dire maladie, maternité, grèves ou convenances personnelles) qui augmentent : ce taux est passé de 1,9 % en 2001-2002 à 3,2 % en 2002-2003. Les autres sources d'absences non remplacées ont, au contraire, une incidence à peu près constante.

Entre leurs propres absences et les absences non remplacées des enseignants, les élèves pourraient perdre ainsi de 6,5 % à 10 % de leur temps d'enseignement. Il faut de suite noter que la perte de 10 % de temps d'enseignement ne peut être atteinte que si les absences des élèves et les absences non remplacées de leurs enseignants ne coïncident jamais.

Proportion d'heures non assurées dans l'ensemble des établissements du second degré (en %)

Heures non assurées en raison :	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
– de la fermeture totale de l'établissement	2,5	3,2	3,6	3,5
– du non-remplacement des enseignants absents pour fonctionnement du système	0,6	0,7	0,7	0,8
– du non-remplacement des enseignants absents pour formation	0,7	0,9	0,8	1,0
– du non-remplacement des enseignants absents pour raisons individuelles	2,3	1,9	1,9	3,2
Total	6,1	6,7	7,0	8,5
<i>Dont % d'heures non assurées pour non-remplacement des enseignants</i>	3,6	3,5	3,4	5,0

Lecture :

- fermeture totale de l'établissement : organisation d'examen nécessitant une fermeture totale, problème de sécurité des locaux, réunions de concertation ;
- fonctionnement du système : enseignants mobilisés par l'organisation d'examen ou leur participation aux commissions statutaires ;
- raisons individuelles : raisons médicales, congés statutaires (activités syndicales, congés d'adoption, autorisations d'absence, grève etc.).

concerne la période décembre 2003-avril 2004, la proportion moyenne de demi-journées d'absences reste plutôt stable. Elle est de 6,8 % en décembre et en avril, et de 6,5 % pour les mois de janvier, février et mars, soit entre deux et trois demi-journées par mois.

Ce pourcentage moyen cache, une fois de plus, une réalité différente selon le type d'établissement : du fait de son absence, un élève de collège perdrait en moyenne un peu plus de 4 % de son temps estimé d'enseignement, contre 6 % pour un élève de lycée

et 10 % pour un élève de lycée professionnel, soit entre trois et quatre demi-journées par mois pour ce dernier (*graphique 1*). Cette proportion de temps d'enseignement perdu du fait de l'absence des élèves peut être rapprochée – avec prudence, les sources et les modes de calcul n'étant pas les mêmes – de la proportion de temps d'enseignement perdu du fait du non-remplacement d'enseignants absents, quel que soit le motif de cette absence, et du fait de la fermeture des établissements, notamment lorsqu'ils sont centres d'examens en fin d'année scolaire (*voir l'encadré p.4*). Globalement, la proportion d'heures perdues du fait de l'absence des élèves apparaît supérieure à celle qui est due au non-remplacement des enseignants.

La proportion d'élèves faisant l'objet d'un suivi concerté est deux fois plus importante en lycée professionnel qu'en lycée général et technologique

Les élèves très absentéistes doivent faire l'objet d'un suivi. Dans l'enquête figure donc chaque mois une question sur le nombre d'élèves absentéistes fréquents faisant l'objet d'un suivi concerté entre différents intervenants (personnel de direction, conseiller principal d'éducation, assistante sociale, etc. ou inter-

venants extérieurs). Il est à noter que cette politique de suivi peut concerner des élèves qui ne sont pas déclarés comme élèves absents non régularisés. Ainsi, à partir du mois de novembre, plus de 35 % des établissements ne signalant aucun élève absent non régularisé quatre demi-journées ou plus, déclarent chaque mois que des élèves y sont suivis pour absentéisme fréquent.

En janvier, la proportion moyenne d'élèves absentéistes fréquents faisant l'objet d'un suivi est de 1,7 %. Elle est de 1,6 % pour les établissements ne déclarant aucune absence non régularisée. Cette proportion est deux fois plus importante en lycée professionnel qu'en lycée général et technologique : elle s'élève à 0,7 % pour les collèges, 1,7 % pour les lycées et 3 % pour les lycées professionnels (*graphique 2*).

La proportion d'élèves absentéistes fréquents suivis ne connaît quasiment aucune variation depuis octobre 2003. Cela pourrait signifier que le comportement des établissements en termes de politique de suivi est relativement constant.

La moitié des élèves signalés à l'inspection académique sont des récidivistes

En novembre, la moitié des établissements n'a signalé aucun élève et un quart en a

signalé au moins deux. Le nombre de signalements est plus important en lycée professionnel : en novembre, un quart de ces établissements a signalé au moins quatre élèves.

Sur la période de janvier à avril 2004, de 43,5 % à 51,3 % des établissements ont signalé au moins un élève. Parmi les établissements signalant des élèves à l'inspection académique, la moitié en signale trois, sauf en mars où ils en signalent quatre, et le nombre moyen d'élèves signalés à l'inspection académique est plutôt constant, autour de 6,5.

Plus de la moitié des élèves signalés sont des récidivistes et cette proportion a tendance à augmenter au fil des mois. C'est dans les collèges que la proportion des récidivistes est la plus importante, atteignant presque 70 % en avril.

Cependant, le nombre de signalements reste toujours plus important en lycée professionnel. En janvier, pour les établissements ayant signalé au moins un élève, plus de huit élèves sont signalés en lycée professionnel contre moins de sept élèves signalés en lycée général et technologique, et cinq élèves signalés en collège (*tableau 7*).

L'absentéisme des élèves vu par les inspections académiques

Pour compléter les données recueillies auprès des établissements, une collecte d'informations auprès des inspections académiques sur les premier et second degrés publics et privés a été réalisée en France métropolitaine. Ces informations permettent d'apprécier l'absentéisme qui ne peut pas être réglé au niveau de l'établissement ou de l'école, et qui nécessite l'intervention de l'IA-DSDEN.

Dans l'enseignement élémentaire (public + privé), le pourcentage d'élèves signalés est très faible : il oscille entre 0,02 % et 0,04 %.

Dans l'enseignement secondaire privé, le pourcentage d'élèves signalés est très faible : il oscille entre 0,00 % et 0,05 %, étant précisé que nombre de départements ne déclarent aucun signalement au titre du privé. Dans l'enseignement secondaire public, il oscille entre 0,18 % et 0,32 % pour les collèges et entre 0,18 % et 0,33 % pour les lycées en excluant le mois de juin. On peut constater que les pourcentages d'élèves signalés

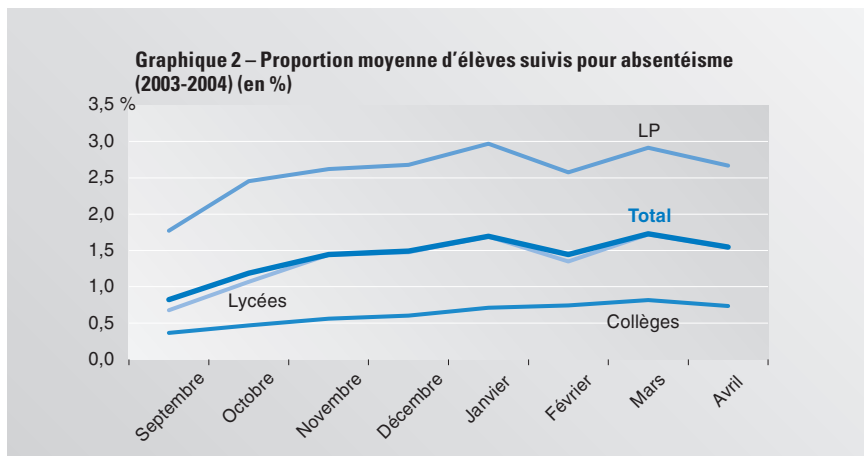


Tableau 7 – Nombre moyen d'élèves signalés à l'inspection académique (2003-2004)

	Sur les établissements ayant répondu				Sur les établissements ayant signalé au moins un élève			
	Collèges	Lycées	LP	Total	Collèges	Lycées	LP	Total
Septembre	1,0	0,6	1,4	1,0	3,3	3,8	4,8	3,9
Octobre	1,4	0,9	2,6	1,6	3,3	4,7	6,2	4,6
Novembre	1,9	1,9	3,9	2,5	3,9	5,9	7,1	5,5
Décembre	2,1	1,6	3,7	2,4	4,0	5,4	6,9	5,3
Janvier	2,7	2,4	4,7	3,2	4,9	6,6	8,3	6,5
Février	2,3	1,6	4,2	2,6	4,5	5,0	8,6	5,9
Mars	3,2	3,0	5,4	3,8	5,4	7,8	9,3	7,3
Avril	2,7	2,3	4,1	3,0	4,7	7,0	8,6	6,4

**Tableau 8 – Pourcentage d'élèves signalés à l'inspection académique
Enquête auprès des inspections académiques (2003-2004)**

	Élément. public	Élément. privé	Élémentaire	Collège public	Collège privé	Collège	Lycée public	Lycée privé	Lycée
Septembre	0,04	0,01	0,04	0,19	0,01	0,15	0,18	0,01	0,13
Octobre	0,03	0,01	0,03	0,22	0,02	0,18	0,27	0,02	0,20
Novembre	0,03	0,00	0,02	0,26	0,02	0,21	0,24	0,02	0,18
Décembre	0,03	0,00	0,02	0,26	0,02	0,21	0,26	0,03	0,20
Janvier	0,04	0,01	0,03	0,32	0,03	0,26	0,33	0,04	0,25
Février	0,03	0,01	0,02	0,24	0,02	0,20	0,24	0,05	0,19
Mars	0,02	0,01	0,02	0,25	0,02	0,21	0,28	0,05	0,22
Avril	0,02	0,01	0,02	0,20	0,02	0,16	0,20	0,03	0,15
Mai	0,03	0,00	0,02	0,29	0,02	0,23	0,23	0,02	0,18
Juin	0,03	0,01	0,02	0,18	0,01	0,14	0,02	0,00	0,01

en lycée (lycée et lycée professionnel) et en collège sont semblables. Il est plus précisément toujours un peu plus élevé en collège, sauf au mois de mars où il est légèrement plus élevé pour les lycées.

Par département, le taux moyen d'élèves du secondaire (public + privé) signalés oscille

entre 0,1 % et 0,2 %¹. Il est compris entre 0,5 % et 1,0 % à partir du mois de novembre pour huit départements (Alpes Maritimes, Ardennes, Bouches-du-Rhône, Marne, Oise, Bas-Rhin, Territoire de Belfort, Haute Corse). Les départements de Corse du sud et des Pyrénées orientales se détachent nette-

ment : à partir du mois de novembre, le taux moyen d'élèves signalés y dépasse 1,0 % et peut y atteindre jusqu'à 3,3 %. Il est vrai que ces taux peuvent traduire des politiques de signalements différentes selon les départements. Dans la majorité des départements les élèves sont signalés à partir de quatre demi-journées d'absences non régularisées dans le mois, alors que d'autres ne signalent les élèves qu'à partir d'un seuil plus élevé de demi-journées d'absences non régularisées.

**Sophie Cristofoli et
Alexia Stefanou, DEP C2**

1. Hors académie de Paris (non répondante) et académie de Versailles pour laquelle seuls deux départements sur quatre ont répondu de façon régulière.

Présentation de l'enquête

La Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) a mis en place en 2003-2004, afin de mesurer l'absentéisme des élèves, deux enquêtes : une auprès des inspections académiques sur les premier et second degrés et une autre auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine.

Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies auprès des établissements du second degré public de sep-

tembre 2003 à avril 2004 car le taux de réponse oscille autour de 85 % pour cette période alors qu'il n'est que de 54,5 % en mai, en raison notamment de grèves administratives, et de 13,7 % en juin.

Afin de limiter la charge de travail imposée par cette enquête, certaines données n'ont pas été recueillies telles que l'âge et le sexe des élèves absentéistes.